Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 29 (1999)

Artikel: Un pavé dans l'urne : démocratisation et révolutions à Genève (1814-1846)

Autor: Herrmann, Irène

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002498

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un pavé dans l'urne

Démocratisation et révolutions à Genève (1814-1846)

par Irène Herrmann[1]

N'en déplaise aux vainqueurs de Napoléon, la Restauration n'a jamais permis le complet rétablissement de l'ancien ordre des choses. À Genève, cette période a même rimé avec transformations, innovations et révolutions[2]. Entre 1814 et 1816, la cité, jadis indépendante, se voit adjoindre quelques territoires catholiques et incorporée à la Suisse[3]. Or, le gouvernement de ce qui vient alors de devenir le dernier État de la Confédération helvétique décide d'abroger l'archaïque Conseil général, supposé favoriser les troubles, au profit d'un système électoral inédit, librement inspiré par celui qui est en vigueur dans les grands cantons. Le cens, initialement fixé à une hauteur vertigineuse est progressivement baissé, avant d'être totalement aboli en 1842. Durant la même période, on note une quantité assez impressionnante de soulèvements à connotation politique, puisque sans compter les actes de rébellions isolés, on assiste à cinq séditions majeures[4] ; soit cinq occasions d'envergure notable où la population sera tentée d'user de la force pour faire entendre sa voix aux magistrats.

---

[1] Présentée le 9 décembre 1999 à la Société d'histoire et d'archéologie, cette communication réunit et analyse des idées qui ont été exposées dans différents chapitres de ma thèse à paraître : *Genève entre république et canton. Évolution politique et identitaire de la cité face à son incorporation dans la Confédération (1814-1846)*.

[2] Sur la période de la Restauration, l'historiographie genevoise possède une littérature appréciable mais déjà ancienne. Pour mémoire, on citera : Dietrich BARTH, *Die protestantisch-konservative Partei in Genf in den Jahren 1838 bis 1846*, Bâle, 1940 ; François RUCHON, *Histoire politique de Genève de la Restauration à la suppression du budget des cultes*, tome premier, Genève, 1953 ; *Histoire de Genève publiée par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome II, Genève, 1955. Plus récemment : David HILER et Bernard LESCAZE, *Révolution inachevée, révolution oubliée. 1842 les promesses de la Genève moderne*, Genève, 1992 ; *Genève et la Suisse. Un mariage d'amour et de raison*, Genève, 1992.

[3] Paul WAEBER, *La formation du canton de Genève 1814-1816*, Genève, 1974.

[4] En 1817 intervient une émeute de subsistance, appelée «affaire des pommes de terre » ; en 1834 se produit l'«affaire des Polonais» (voir *infra*) ; puis en novembre 1841 la fameuse «révolution inachevée», suivie d'un soulèvement sanglant en 1843, qui préfigure la «révolution radicale» d'octobre 1846. Les désordres de type essentiellement religieux occasionnés

La logique voudrait que les insurrections diminuent au fur et à mesure que s'élargit la base électorale. Or, à Genève, le bulletin de vote ne relaye pas la violence, tout au contraire. On y observe une sorte de parallélisme entre les deux phénomènes, puisque, paradoxalement, le nombre de rébellions augmente avec les possibilités électives. À tel point que les révolutions radicales de février 1843 et d'octobre 1846 éclatent alors même que le suffrage universel (masculin) est appliqué depuis plusieurs mois déjà.

Cet accroissement simultané et des droits et des violences politiques pose, en soi, de nombreuses questions. D'une part, il semble contredire l'idée d'une régulation des conflits par la possibilité d'une participation accrue à la chose publique. En outre, ce développement est à la fois plus tardif et plus virulent que le reste des mouvements contestataires helvétiques, pourtant inscrits dans un cadre similaire[5]. Enfin, il intervient dans une république qui avait déjà une large expérience de la démocratie. Quelles sont donc les circonstances et quelles sont les raisons qui ont poussé les Genevois de la Restauration à délaisser des urnes, toujours plus accessibles, pour s'armer de pavés ?

De la contestation à la révolution

Les violences qui scandent la première moitié du XIXe siècle[6] s'insèrent dans le prolongement d'une histoire contestataire plus étendue, remontant à plus de cent ans auparavant[7]. La naissance des premiers mouvements oppositionnels violents, au début du XVIIIe, coïncide avec l'acquisition d'une certaine sécurité extérieure grâce à l'entrée de Genève dans la sphère d'influence française, et avec l'aristocratisation du système politique que ce rapprochement

---

par le «Jeûne genevois» de 1837 ne sont pas pris en considération. À cet égard, voir : Olivier FATIO, «Le Jeûne genevois, réalité et mythe», *Bulletin de la SHAG*, tome XIV, 1971, pp. 395-435 (réédition à part, SHAG, 1994).

[5] Hans-Ulrich JOST, «De la violence sociale à la violence politique», *Rapport du groupe suisse pour la Commission Internationale d'Histoire des Mouvements et des Structures sociales*, Lausanne, 1999, texte aimablement communiqué par l'auteur.

[6] Cet aspect de la Restauration n'a pas suscité énormément de travaux. La plupart des articles rédigés à ce sujet sont dus à Marc Vuilleumier. On verra, notamment : « Senteurs et tumultes au Faubourg. Saint-Gervais au XIXe siècle : du faubourg révolutionnaire au quartier populaire (1830-1864)», dans *L'autre Genève*, Genève, 1992 ; ou le plus ancien mais irremplaçable : *Le mouvement ouvrier à Genève avant et après la révolution du 7 octobre 1846*, mémoire de licence, Genève, 1955.

ne manquera pas d'amener. La conjonction de ces deux phénomènes autorise et suscite toute une série d'explosions visant à élargir les attributs du Conseil général. Au-delà de leurs circonstances particulières, chacune des émotions populaires de la première moitié du siècle (1707, 1734-1738) est officiellement menée pour lutter contre la «dégénérescence française» introduite dans les mœurs de la cité. Il s'agit donc de contrecarrer une tendance dominante à la monopolisation des pouvoirs au nom d'une tradition locale attestée.

Dans la seconde moitié du XVIIIe, le fond insurrectionnel se modifie grâce à l'influence de Rousseau. Ce dernier réclame des droits nouveaux inscrits dans la lignée des idéaux développés par les Lumières. Il a toutefois soin de présenter ses prétentions progressistes comme la revendication d'une simple récupération d'anciennes prérogatives malheureusement usurpées par le patriciat[8]. Cette vision à la fois rétrospective et prospective des choses occasionne de nombreux troubles (1764-1770, 1781-1782) qui rythment la vie de la cité jusqu'à la Révolution française. Dès ce moment, les réclamations populaires se fondent sur les idéaux absolus diffusés par la grande Nation voisine, dont Genève imite l'évolution politique de manière atténuée et décalée. Tout comme son redoutable modèle, la petite république élabore une première constitution démocratique (en 1794), connaît une courte période de Terreur, avant d'être très logiquement annexée, en 1798.

À partir de cette date, l'élan oppositionnel entre dans une période d'«hibernation» qui durera jusqu'au milieu des années trente. Le gel des violences populaires s'explique, tout d'abord, par l'incorporation de la cité dans un État de tendance autoritaire, et par son inévitable participation à l'immense effort de guerre napoléonien[9]. D'ailleurs, avec l'instauration du blocus continental et, surtout, avec la campagne de Russie, la situation locale se détériore rapidement. De plus, l'agglomération est «libérée» de l'occupant français par des troupes autrichiennes qui se considèrent

---

[7] *Regards sur la révolution genevoise 1792-1798*, Genève, 1992 (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie*, 55).

[8] Jean-Jacques ROUSSEAU, *Lettres écrites de la montagne*, Amsterdam, 1764.

[9] André PALLUEL-GUILLARD, *Une fusion manquée. Genève et la Savoie dans le grand empire napoléonien 1799-1815*, thèse dactylographiée, Savoie, 1991, 3 tomes ; Liliane MOTTU-WEBER, «Être «garçon» et avoir vingt ans dans le département du Léman : résistance et stratégies de survie au temps de la conscription (1798-1813)», *in Guerres et paix. Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Favez*, Genève, Georg, 2000, pp. 101-112.

en pays conquis et ajoutent au marasme ambiant. Enfin, en 1814, un groupuscule conservateur s'empare du pouvoir en favorisant l'incorporation de Genève à la Confédération, programme cher aux Grandes Puissances. Or, ce Gouvernement provisoire autoproclamé consolide ensuite sa place en affectant de montrer l'exemple du progressisme politique au reste des Suisses et en élaborant un «télescopage» mémoriel très efficace.

La mystification inventée par les premiers Conseillers d'État de la Restauration, et reprise par l'essentiel de leurs successeurs, consistait à assimiler la période de la révolution et l'invasion française à la souffrance générale endurée pendant l'occupation puis à la libération. L'intérêt de ce raccourci discursif et logique était multiple. Il justifiait l'entrée de Genève dans la Suisse, présentée comme garante de l'indépendance de la cité ; il légitimait la place des magistrats à la tête du pays, appréhendés comme les sauveurs de l'entité genevoise. Finalement, en laissant planer la menace d'une nouvelle annexion et donc de nouveaux malheurs, il prévenait tout risque d'insurrection.

Tout se passe comme si l'amalgame abusif inventé par les élites avait vidé l'héritage révolutionnaire genevois de son contenu idéologique pour ne laisser qu'un contenu éthique, axé sur une opinion exagérée de sa propre dignité d'être humain. La conscience extrême de «*...ce noble caractère que l'homme tient de sa nature*[10]» se focalise sur le titre de citoyen, auquel les habitants accordent une importance démesurée, alors même qu'il avait été distribué à tout le monde en 1814 et ne recouvrait plus aucune acception socio-politique[11].

Or, plus l'idée qu'on a de soi est élevée, et plus les raisons de sentir humilié sont fréquentes. A Genève, les nombreuses causes de frustration, qu'elles soient économiques ou sociales, s'exprimeront par deux biais apolitiques différents[12]. Le premier est une réaction presque «naturelle» dans une république qui s'est, pour ainsi dire, forgée par opposition à l'étranger, puisqu'il s'agit d'une xénophobie atténuée qu'on pourrait qualifier d'«allophobie»[13]. Ce réflexe primaire, qui scande toute la période de rixes mémorables, s'exerce

---

[10] *Les vœux d'un Genevois ami de son pays*, [Genève], [1831], p. 2

[11] *Constitution de 1814*, titre I, art. 3.

[12] L'analyse de ces mouvements se fonde essentiellement sur l'examen des juridictions pénales. Archives d'État de Genève [AEG] Jur. Pén. 1814-1846.

[13] Cette xénophobie latente est également attestée par Gilbert EGGIMANN, *L'évolution du paysage urbain à Genève au XIXe siècle*, thèse dactylographiée de la Faculté des SES, Genève, 1989.

essentiellement à l'encontre des ennemis historiques de la cité, à savoir les Savoyards. Il vise aussi les germanophones, englobant ainsi des Allemands, des Alsaciens... et des Suisses ! Les raisons de cette haine spécifique sont multiples : elles peuvent être mémorielles quand elles se confondent avec la détestation anti-autrichienne[14], ou épidermiques sinon sensorielles, quand elles rejoignent une peur facile de l'Autre, alors repérable à son parler. Les manifestations les plus claires en sont d'innombrables joutes de chansons dégénérant en joutes physiques comme celle dont témoignent les frères wurtembourgeois Boesch : « ... nous buvions à une table nous cinq [avec trois compatriotes cordonniers] ; à une autre table étaient huit ou dix autres personnes que nous ne connaissions pas du tout ; nous avons chanté en allemand, alors à l'autre table on a chanté en français ; après quoi l'un de cette table a dit deux ou trois fois : cochons, parlez français pour qu'on vous entende... Tas de charogne d'Allemands, vous voulez donc faire la loi chez nous ? »[15]

Ce rejet anti-allemand et anti-savoyard est encore amplifié par la composition de la garde soldée, essentiellement formée d'Alémaniques et de ressortissants sardes. Car à ce stade, l'«allophobie» recoupe le second type de contestation, caractéristique des premières années de la Restauration - à savoir l'insubordination -, si l'on entend par ce terme l'opposition viscérale et non politisée à toute espèce d'autorité. Cette violence se manifeste le plus souvent envers les plus bas représentants de l'ordre comme, précisément, les hommes de la garnison, ou encore, les gardes champêtres. Parfois, quand ils estiment leur dignité gravement atteinte, les habitants s'en prennent aux adjoints ou aux maires des communes[16]. Cependant, il faudra une véritable disette, en 1817, pour que la population s'attaque aux plus hautes instances du gouvernement. Encore qu'il suffira alors de menacer les Genevois d'une nouvelle et effroyable occupation pour qu'ils s'abstiennent durablement de toute pensée séditieuse[17].

---

[14] AEG : Jur. Pén. P, 23 mars 1829.

[15] AEG : Jur. Pén. P, 30 août 1821.

[16] AEG : Jur. Pén. P, 24 mai 1828.

[17] Augustin-Pyramus DE CANDOLLE, *Un Genevois à ses concitoyens*, Genève, 1817 ; Laurence WIEDMER, «Carouge a faim : la crise de subsistance de 1816-1817», *Des hommes, une ville : Carouge au XIXe siècle*, Genève, 1986.

En fait, la seule alarme un peu politisée intervenue durant cette première phase contestataire s'était produite au tout début de la Restauration sous la forme de soubresauts bonapartistes. Des habitants, mécontents du marasme économique qui régnait alors, avaient pensé exprimer leur insatisfaction en provoquant les autorités par de petites manifestations en l'honneur de Napoléon. Très vite, soit quand l'exil de l'Empereur s'avérera définitif, ce type de bravades cessera[18]. Malgré leur aspect éphémère, elles montrent combien les Genevois étaient enclins à justifier leur irritation chronique par d'honorables motivations idéologiques... pour peu que celles-ci se présentent à eux.

Or, après plusieurs décennies de silence, aux alentours des années trente, l'actualité européenne, l'exemple suisse et quelques membres de l'élite elle-même viendront leur en insuffler de nouvelles. En effet, les barricades parisiennes de juillet 1830, qui réveillent subitement les souvenirs de 1789, comme les multiples révolutions régénératrices qui introduisent la démocratie dans les grands cantons helvétiques[19] et ternissent *de facto* la réputation progressiste de Genève, aboutissent à une nette politisation du mouvement contestataire genevois.

À partir de 1830, l'action combinée de l'actualité internationale, surtout lyonnaise, et d'une petite crise économique transforme l'insubordination en véritable critique antigouvernementale[20]. Les accès de mauvaise humeur ne se contentent plus de fustiger l'indignité des représentants de l'ordre, mais s'ornent d'une argumentation et d'un vocabulaire tirés directement de la rhétorique républicaine française[21]. Pourtant, l'inadéquation des termes et des revendications rend les effets de cette politisation tout

---

[18] AEG : Jur. Pén. P, 17 avril 1816, 15 octobre 1816, 15 août 1817 ; RC Ann 1817 J. C. n° 34 ; Marc VUILLEUMIER, «Un aspect de la Restauration : Carouge bonapartiste ?», *Bulletin de la SHAG*, tome XX, 1990.

[19] Martin SCHAFFNER, «Direkte oder indirekte Demokratie ? Konflikte und Auseinandersetzungen, 1830-1848», *Revolution und Innovation. Die Konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundestaates von 1848*, Zurich, 1998 ; et Thomas HILDBRAND, Albert TANNER (Hg.), *Im Zeichen der Revolution. Der Weg zum schweizerischen Bundesstaat 1798-1848*, Zurich, 1997.

[20] Marc VUILLEUMIER, «Politique et société à Genève en 1831», *in Genève protestante en 1831. Actes du colloque tenu en commémoration de la création de la Société évangélique de Genève et de la parution du journal Le Protestant de Genève*, Genève, 1983.

[21] AEG : Archives de famille, Thelusson D3 et D5 ; Jur. Pén. P, 1er juin 1832.

d'abord stériles ; les «révolutions» organisées sur ce modèle ne rassemblent jamais plus de quelques dizaines de mécontents[22].

Néanmoins, elle influence la xénophobie traditionnelle qui se pare alors d'un virulent antimonarchisme. Ce dernier se perçoit dans l'apparition de nouvelles injures comme «Charles X», et se repère surtout dans les actes. En 1831, le gouvernement genevois parvient ainsi, de justesse, à arrêter une petite troupe qui s'apprêtait à aider les républicains neuchâtelois à se défaire de la tutelle prussienne. Trois années plus tard, les autorités se retrouvent carrément devant une émeute, motivée non pas par les conditions de vie locales mais par l'arrestation, sur territoire cantonal, d'un groupe de patriotes polonais partis, en vain, tenter de soulever le très réactionnaire royaume de Sardaigne[23]. Dans la mesure où cette rébellion constitue la première réelle violation du tabou insurrectionnel établi à la Restauration et la première preuve tangible, depuis lors, de la pression que peut exercer un véritable mouvement de masse, son impact sera multiple[24].

Dans les mois qui suivent, on constate une subite accalmie de l'effervescence politique liée à la réorientation des fronts oppositionnels. Une partie des contestataires, surtout les étrangers plus durement touchés par la récession, délaissent le terrain idéologique pour s'engager dans des sociétés d'entraide qui préfigurent les syndicats[25]. De leur côté, les indigènes, épouvantés par leur propre audace, se replient sur leurs modes de contestation traditionnels, avant de prêter une oreille toujours plus attentive à l'argumentation d'une opposition gouvernementale toujours plus virulente.

Car ces quelques journées de désobéissance générale, appelées *a posteriori* « affaire des Polonais», marquent surtout le début d'un désaccord croissant au sein même des élites. Alors qu'elles

---

[22] La plus spectaculaire se produit au début du mois de juin 1832 et réunit entre 20 et 80 hommes, selon les sources (AEG : Jur. Pén. P, 4 juin 1832 ; RC 349, f° 731 *et passim*).

[23] François RUCHON, *Histoire politique de Genève de la Restauration à la suppression du budget des cultes (31 décembre 1813-30 juin 1907)*, tome premier, Genève, 1953, pp. 207 *et sq.* ; Marguerite MAUERHOFER, «Mazzini et les réfugiés italiens en Suisse», *Zeitschrift für schweizerische Geschichte*, 1932.

[24] AEG : RC Ann 1834 C. D. n° 3, plus particulièrement : *Exposé des événements principaux qui ont suivi la descente des Polonais à Bellerive le 1er février 1834 jusqu'au 6 mars, jour de leur départ de la Caserne de Chantepoulet, pour le canton de Berne, adressé au Conseil d'État par monsieur Etienne Niqueler.*

[25] Marc VUILLEUMIER, *Le mouvement ouvrier à Genève...*, *op. cit.*, chapitre III.

provoquent, parmi les instances dirigeantes, une prévisible réaction de peur et d'incrédulité consternée, elles stimulent rapidement l'inventivité des milieux radicalisants. Pour ces derniers, impuissants à introduire légalement les principes démocratiques en vigueur dans les cantons régénérés, elles signalent l'efficacité pratique de la menace populaire. La foule est alors appréhendée comme un moyen d'obtenir l'élargissement des droits populaires déjà bien implantés en Suisse ; comme un moyen de pression à façonner par le biais de structures telles que les associations[26].

L'action formatrice de l'aile la plus progressiste du parlement ne se fera pas attendre et permettra aux mouvements contestataires de passer en quelques années à un niveau de lutte supérieur, à savoir celui de la révolution. La première éclate en 1841 et aboutit à l'octroi du droit de vote universel. Mais la population, marquée par la morale politique pusillanime de la Restauration et honteuse de son coup de force, en profite pour élire des conservateurs... à la grande fureur de leurs opposants. Ces derniers entreprennent alors de réhabiliter le vieux combat du Conseil général en exploitant un symbolisme évocateur et en (re)plaçant le peuple dans son rôle de garant du bon sens social[27]. Conséquence ou coïncidence ? Les réactionnaires désignés par l'ensemble des Genevois s'étant avisés de nier les libertés acquises par cette première explosion doivent en affronter une nouvelle, en février 1843[28]. Après cette deuxième manifestation de violence, sanglante et vaine, la mauvaise conscience populaire resurgit, se traduisant par un record d'abstentionnisme et par une période de calme... qui ne durera pas. De fait, en 1846, les dirigeants à la fois conservateurs et protestants du dernier canton se trouvent à nouveau dans une situation très inconfortable. Incapables de se prononcer sur la question du Sonderbund qui, schématiquement, divise la Suisse en un camp réformé mais progressiste et un camp

---

[26] Parmi ces dernières, il convient de citer la section genevoise de l'*Association nationale suisse* (Pierre L'Hoste, *Lettre de M. Cougnard aîné avocat, président des Carabiniers genevois au Grand Tir fédéral de Lausanne, membre du Conseil dit représentatif du canton de Genève*, Genève, 1836) ou encore la *Société nationale suisse d'instruction mutuelle*.

[27] Département des manuscrits de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms suppl. 1291 : *Mémoires de Jean-Jacques Rigaud*, f° 357 *et passim*.

[28] François Ruchon, *op. cit.*, pp. 320-321 ; voir également les articles de la *Voix du peuple*, du *Journal de Genève* et du *Courrier de Genève* parus entre le 13 février 1843 et la fin de ce même mois.

conservateur mais catholique[29], ils vont jusqu'à s'interroger sur les avantages de leur appartenance au Corps helvétique[30]. Immédiatement, les radicaux se saisissent de l'occasion pour actionner tous les stimuli révolutionnaires. Ils appellent alors les citoyens aux armes pour sauver l'existence confédérale de Genève, en quoi ils s'approprient le discours et la légitimation étatiques. Ils incitent également à la rébellion au nom du traditionnel rôle de régulateur dévolu au peuple. Enfin, ils promettent de rétablir le Conseil général. Et, de fait, le 7 octobre 1846, les habitants vont se soulever pour faire entendre leur voix, pour respecter leur rôle de phare de la Suisse jadis fixé par le gouvernement, pour remplir leur mission populaire et, surtout, pour réintégrer ce qu'on estimait être les droits des anciens Genevois[31].

Entre apaisement et exacerbation

De manière caricaturale mais pratique, le destin sinueux des violences populaires genevoises peut s'envisager comme la résultante de deux ensembles de pressions ; soit comme le produit des mesures d'apaisement et des facteurs d'irritation ayant influencé les comportements de la société sous la Restauration.

Plusieurs des phénomènes ayant contribué à la pacification des esprits durant l'ère post-napoléonienne puisent directement leur source dans les quelques décennies qui l'ont précédée. Au sortir des guerres impériales, on note ainsi une grande lassitude générale. Cette fatigue des combats et des souffrances suscite une forte aspiration au calme qui est immédiatement récupérée puis exploitée par les premiers «restaurateurs» et leurs successeurs. Ces gouvernements ne se contentent pas de vanter les bienfaits de l'ordre pour favoriser le retour à la prospérité. Comme on le sait, ils s'appuient sur la mémoire des malheurs passés, les amplifient, puis fondent sur ce souvenir largement dramatisé un sentiment de culpabilité pour le

---

[29] Andreas ERNST, «Charisma, Gemeinschaft und Konflikt in der Gründungsphase des Bundestaates, 1830-1848», *Revolution und Innovation...*, *op.cit ;* Carlo MOOS, «Fragen an den Sonderbund», *Der Geschichtsfreund. Mitteilungen des Historischen Vereins der fünf Orte...*, 149. Band, 1996.

[30] *Mémoriaux du Grand Conseil*, 1846, p. 695.

[31] François RUCHON, «Genève et la crise du Sonderbund», *Bulletin de la SHAG*, tome IX, 1948 ; François RUCHON, «La révolution de 1846 vue par les contemporains», *Notes d'histoire genevoise*, Genève, 1945.

moins efficace. En appréhendant la période française comme un désastre sans précédent et en la présentant comme l'aboutissement inévitable de toute rébellion, ils introduisent une dialectique anachronique opposant les collaborateurs aux résistants, propre à cimenter un sentiment national suisse naissant[32]. Mais surtout, ils suggèrent l'existence de responsables en la personne des fauteurs de troubles. Dès lors, et grâce à l'éthique protestante qui imprègne la petite république, ils suscitent un sentiment de rachat nécessaire qui ne peut prendre d'autre forme que l'obéissance et l'adhésion enthousiaste à la Confédération[33].

Cette volonté de rédemption, qui garantit la docilité de la population, constitue le ressort psychologique sur lequel viendront s'articuler d'autres dispositifs de conciliation plus structurels ou institutionnels. Le fondement majeur de la paix politique qui caractérise Genève jusqu'en 1840 réside dans un phénomène générationnel. Dans la république, les magistrats conservateurs de 1814 sont ceux qui ont été chassés du pouvoir au début des années 1790. À leur retour, ce sont déjà des hommes âgés qui se font remplacer par un personnel étatique moins vieux et moins réactionnaire aux alentours de 1820-1825 déjà. Ce dernier passe le cap de 1830 sans trop de remous et n'est démis brutalement de ses fonctions qu'une décennie plus tard.

Le décalage existant avec la chronologie politique européenne et helvétique vient de ce que la deuxième grande vague de Conseillers était composée de personnalités suffisamment brillantes et jeunes pour adopter les réformes démocratiques minimales susceptibles d'éviter la révolution. Parmi ces différents mécanismes de régulation se trouve, bien entendu, l'élargissement de la base électorale[34]. Fixé à la hauteur rédhibitoire de 63 florins 9 sols au début de la Restauration, le cens est progressivement réduit en 1819, 1832 et 1835, puis supprimé en 1842[35]. Dans la majorité des cas, cette diminution semble à la fois réparatrice et préventive. D'une part, la décision de baisser le cens intervient en moyenne

---

[32] *Genève et la Suisse..., op. cit.*, p. 65.

[33] Irène HERRMANN, «L'invention d'un malheur fondateur. Genève et les événements de 1798», *La mémoire des événements de 1798 dans les cantons romands*, Genève, 2001.

[34] Dimitri CADEI et Mathieu VAN BERCHEM, *Le suffrage censitaire à Genève sous la Restauration à Genève*, mémoire de licence en histoire économique, Faculté des SES, Genève, 1988.

[35] En 1819, le cens est abaissé à 25 fl. ; à 15 en 1832 et à 7 en 1835.

– à l'exception de 1832 qui semble répondre aux événements de la Régénération suisse –, un an après l'éclatement de troubles à Genève. D'autre part, l'ampleur de cette baisse est le résultat d'un minutieux calcul de risques. Ainsi, avant chaque réduction, le syndic Jean-Jacques Rigaud évaluait la proportion optimale de votants à l'intérieur de la milice ; car il fallait absolument pouvoir compter sur ce corps militaire en cas de troubles[36]. Ce souci évident d'intéresser les forces de l'ordre à son maintien, et la coïncidence de date entre réductions du cens et insurrections tendent à prouver qu'on comptait bien détourner les citoyens des barricades en leur facilitant l'accès aux urnes.

Les gouvernements impliqués auront soin, toutefois, d'occulter la relation entre insurrection et démocratisation pour souligner le lien entre capacités électives et capacités intellectuelles/économiques[37]. Vue sous cet angle, la diminution du cens apparaît aussi comme le résultat des incontestables efforts de l'État en matière d'instruction. Dès le début de la Restauration, mais surtout après 1835, on assiste à la mise en place d'un système éducatif toujours plus vaste et toujours plus performant[38]. Le soin apporté à cet objet s'inscrit dans une tradition de «lumières» que les Genevois cultivent jalousement. Il répond aussi à un souci de prospérité dans une cité dont l'industrie principale est exclusivement axée sur la qualité. En dernière analyse, il s'insère dans une vaste stratégie visant à assimiler, c'est-à-dire à «protestantiser» les populations catholiques adjointes à la ville pour prix de son incorporation dans la Suisse, en recourant à l'école et à d'innombrables sociétés philanthropiques dirigées par l'élite réformée du nouveau canton[39].

Paradoxalement, on peut estimer que tous ces éléments d'apaisement sont complétés par la rémanence et la tolérance d'une forte violence envers les étrangers. Certes, l'allophobie genevoise trouble bien des nuits et indispose bien des magistrats. Mais, ceux-ci n'ont garde de la punir trop sévèrement. D'une part, elle n'oppose

---

[36] AEG : Archives de famille : Rigaud III/43.

[37] Voir, par exemple, *Rapport sur le projet de loi relatif à l'abaissement du cens électoral : fait au Conseil représentatif le 28 mars 1832, par M. l'ancien syndic Rigaud, rapporteur du Conseil d'État*, Genève, 1832.

[38] Gabriel MUETZENBERG, *Genève 1830. Restauration de l'école*, Genève, 1974.

[39] Notamment : l'*École des petits enfants*, la *Société pour l'instruction religieuse de la jeunesse*, l'*Établissement des orphelines*. Louis-Octave GAVAIRON, *Défense de la religion catholique contre les attaques du Fédéral, de MM. de Bonnechose et Bungener, ministre et professeur à l'Académie de Genève...*,Genève, 1844.

guère les différentes composantes de la population entre elles, puisqu'elle s'attaque aux personnes qui sont extérieures à la république. D'autre part et surtout, elle fonctionne comme un véritable sas de décompression, permettant d'endiguer les sursauts de colère de la population genevoise, détournant son courroux de cibles autrement plus embarrassantes. Enfin, la relative permissivité du gouvernement face aux accès de xénophobie locale s'explique aussi par la crainte qu'éprouvaient certains de ses membres face à l'envahissement, face à l'*Ueberfremdung* de leur petite cité.

Or, il s'avère que les penchants protectionnistes d'une partie de l'establishment libéral sont, en quelque sorte, à l'origine de l'immense renversement de valeurs qui, au début des années quarante, introduira une brèche dans l'édifice pacificateur élaboré à la Restauration. Dès lors, on voit apparaître en pleine lumière toutes les tensions qui tiraillaient la société genevoise et qui, ironie de l'histoire, semblent constituer la facette négative des moyens de conciliation adoptés pour les gommer.

À la fin des années trente, la détérioration de la conjoncture économique et deux recensements indiquant le rapide accroissement de la population catholique[40] suscitent, dans une frange élargie de l'élite, une frayeur immense et un désir de réaction idoine. Quelques magistrats, souvent imprégnés d'idéaux réformés et progressistes[41], imaginent pouvoir améliorer la situation en obtenant la création d'un Conseil municipal électif pour la ville de Genève ; une institution qui serait nécessairement dominée par des protestants et seule susceptible de redresser la situation industrielle. Or, cette volonté se heurte à d'importantes entraves institutionnelles qui paralysent son élan. Pour débloquer la situation, il s'avère indispensable de s'assurer une caution idéologique honorable et de disposer d'un moyen de pression efficace. La première se présente sous les traits de la politique démocratique des grands cantons helvétiques que le gouvernement genevois disait suivre indéfectiblement, tout en ayant jusqu'alors évité d'introduire le suffrage universel. Grâce à l'affaire des Polonais, les radicaux puis les libéraux identifient le second à la menace révolutionnaire. En envisageant le recours à la force

[40] Un dénombrement cantonal, en 1834, et un recensement fédéral, en 1837, indiquent que les catholiques atteignent 42% de la population, alors que les protestants ne représentent plus que 57% (Paul Bairoch et Jean-Paul Bovée, *Annuaire rétrospectif de Genève*, Genève, 1986, p. 28).

[41] Le plus célèbre est sans doute Marc-Antoine Fazy-Pasteur.

populaire, cette catégorie dissidente de l'establishment faisait sauter un verrou capital du comportement contestataire genevois. En effet, il faut attendre que les élites se décident à soulever les foules, pour voir les foules oser se révolter. Tout se passe donc comme si les habitants avaient eu besoin de l'aval élitaire pour se permettre d'exprimer leur violence et leurs desiderata politiques.

Il est vrai que les aspirations de la population pouvaient difficilement se faire connaître par les urnes. En dépit de l'abaissement du cens, voter restait une opération compliquée à l'efficacité douteuse. Tout d'abord, il ne s'agissait pas de votations, mais d'élections. Le citoyen en était réduit à espérer que son candidat mènerait une politique correspondant à ses souhaits. En outre, chaque électeur doit inscrire le nom de trente personnes, ce qui présuppose qu'il se souvient de leur nom, de leurs opinions... et qu'il sait écrire. Enfin, jusqu'en 1842, le scrutin se déroule dans un seul collège, en ville, et au mois d'août, soit en pleine saison des champs. Autant de problèmes pratiques propres à détourner des urnes les campagnards ou les moins instruits, et à augmenter le potentiel de violence ambiant.

Cependant, l'inefficacité du scrutin ne saurait, à elle seule, expliquer pourquoi l'abaissement du cens sera inapte à juguler l'impressionnant abstentionnisme local[42] et, en fin de compte, à éviter les révolutions. Le comportement électoral genevois, oscillant entre silence et explosions, trahit une certaine incompréhension des nouveaux outils mis à la disposition du public, soit une certaine incapacité à exprimer ses choix en passant par les urnes. L'inhabileté des Genevois dans le maniement du dialogue électoral et leur longue «abstinence révolutionnaire» ne signifie pas qu'ils n'aient rien eu à dire et/ou qu'ils n'aient pas su comment le faire. La multitude de petites émotions qui scandent les débuts de la Restauration sont les manifestations typiques d'une population qui se sent à la fois frustrée, impuissante et vindicative, ce qui la conduit à «agir» en usant de violence[43]. Car tout concordait pour faire apparaître ce type de mécanismes dans le paysage de la Restauration genevoise.

---

[42] Le pourcentage d'abstentionnistes passe de 43,7% en 1819, à 79,1% en 1841 ; alors que durant le même laps de temps, il est, en moyenne, de 24,1% en France (Alain LANCELOT, *L'abstentionnisme électoral en France*, Paris, 1968, p. 18).

[43] Réflexion inspirée par une conférence d'Olivier Wieviorka sur le thème «violences et cité» donnée le 17 novembre 1999 dans le cadre des XXXVIIes Rencontres internationales de Genève consacrées à la violence.

En raison de sa petitesse et de son passé, la cité était dépourvue de niveaux d'identification institutionnels intermédiaires efficaces qui, à l'instar du rôle joué par la commune dans les autres cantons suisses, résorbent les chocs et favorisent l'intériorisation de règles d'accommodement[44]. En outre, plus souvent qu'à leur tour, les habitants de la république se sentaient humiliés. Paradoxalement, cette impression se nourrit de la haute opinion que l'on cultive de soi-même ; et l'idée que les Genevois se faisaient de leur propre valeur était, à n'en pas douter, excellente[45]. Moquerie du sort, leur avis avait été conforté grâce aux efforts éducatifs consentis par les magistrats pour contrebalancer les dangereuses pratiques démocratiques du XVIIIe siècle dans lesquelles, précisément, l'irritabilité de leurs administrés puisait ses sources et son originalité.

Le tabou insurrectionnel habilement confectionné à la suite de la conquête napoléonienne a ainsi modifié longtemps l'héritage mémoriel des Genevois. Tant que l'élite elle-même ne lèvera pas l'opprobre jeté sur le siècle des Lumières, son souvenir subsistera sous la forme d'un sentiment de dignité dangereusement chatouilleux. Quand les radicaux et une faction des libéraux s'aviseront de ressusciter cette page de l'histoire locale, ils réintroduiront les autochtones dans une sorte de continuité formelle et idéologique. À Genève, le mode de communication traditionnel avec les dirigeants était la révolution. Et la révolution, quelles que soient les ambitions affichées par ses meneurs, répondait à des motivations populaires épidermiques, alimentées par la conviction de recouvrer des droits ou un statut injustement usurpés. En dépit de ses connotations sémantiques actuelles[46], mais en accord avec certaines analyses de ce Genevois de formation qu'était Guizot, la révolution se présente donc comme un processus déjà bien rodé de «récupération»[47].

---

[44] Daniel-Louis SEILER, «La Suisse comme *Démocratie consociative* : essai de destruction d'un mythe de science politique», *in Passé pluriel. En hommage au professeur Roland Ruffieux*, Fribourg, 1991.

[45] Liah GREENFELD, «Transcending the Nation's Worth», *Reconstructing Nations and States*, *in Daedalus*, Summer 1993, p. 50.

[46] Alain REY, *«Révolution» : histoire d'un mot*, Paris, 1989, pp. 18, 227 *et passim*.

[47] François GUIZOT, *Histoire de la civilisation en Europe depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française...*, Paris, 1985, pp. 270 *et sq.* ; Reinhart KOSELLECK, *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlicher Zeiten*, Frankfurt am Main, 1979, pp. 67 *et sq* (traduction française : *Le Futur passé, contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 1990).

À cet égard, les tardives mais impressionnantes violences qui secouent le dernier canton sont le produit d'une double ambiguïté. La première est celle d'un gouvernement conservateur qui, pour effacer les acquis d'un lourd passé insurrectionnel, se doit d'innover en explorant les voies de la pression politique et de la démocratie représentative. La seconde est celle d'une population qui, pour obtenir le suffrage universel et accéder aux droits les plus progressistes du XIXe siècle, attend de l'élite la permission de recourir à un mode de fonctionnement insurrectionnel profondément inscrit dans la géographie politique et la tradition locales. Les comportements contestataires genevois se situent donc à un point de jonction entre modernité et archaïsme. Ils soulignent ce point d'intersection qui, au sein de l'évolution spirale des idéologies, fait correspondre un idéal dépassé avec l'avant-garde de l'idéal suivant et prouvent ainsi, si besoin était, l'impossibilité des retours en arrière tels que pouvaient les souhaiter les Grandes Puissances de la Restauration.